

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 19
DU 19 Juin 2023**

(article L.2121-25 du Code Général des
Collectivités Territoriales)

**2023-454 CONSEIL MUNICIPAL – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 AVRIL
2023 - APPROBATION**

Le Conseil :

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 avril 2023.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**2023-455 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Le Conseil :

PREND ACTE des décisions prises par M. le Maire ou son Représentant et listées en
annexe.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**2023-456 ORGANISATION D'UN CIRQUE DE NOËL PAR LE CIRQUE TEMPO –
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2023**

Le Conseil :

1 - ACCORDE une subvention exceptionnelle de 25 000 € à l'association Cirque-Théâtre
Tempo,

2 - INSCRIT le montant de la subvention au budget 2023,

3 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à
l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-457 FOIRE DE LA SAINT-DENIS – CONVENTION TRIPARTITE 2023-2025

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention des
éditions 2023, 2024 et 2025 avec la Ville de Flers et le comité des fêtes de
Montilly-sur-Noireau selon les modalités définies ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-458 CONCOURS DES MAISONS FLEURIES – REGLEMENT – MODIFICATION - APPROBATION

Le Conseil :

APPROUVE le règlement du concours des maisons fleuries avec les modifications exposées ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2023-459 MOUVEMENT FONCIER - LOTISSEMENT RUE DU NOROÎT - LOT 6 - CESSION

Le Conseil :

1 - DECIDE la cession amiable du lot 6 ci-dessus présenté, dans les conditions ci-dessus décrites,

2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte notarié en l'étude de Maîtres LEPRINCE-DURAND-HENNEGRAVE, avec le concours du notaire de l'acquéreur,

3 - PRECISE que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2023-460 MOUVEMENT FONCIER – PLANCAION - ALLEE DES TISSERANDS – PARCELLE CS 292 – CESSION – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil :

1 - DECLASSE du domaine public communal la partie de la parcelle cadastrée CS 292, ci-dessus décrite,

2 - DECIDE la cession de la parcelle CS 292 suivant les modalités exposées ci-dessus, à la société SODIFLERS, ou toute société s'y substituant,

3 - PRECISE que les frais de géomètre et d'actes notariés liés à l'ensemble de cette transaction foncière seront à la charge de l'acquéreur,

4 - CHARGE Monsieur le Maire de signer l'acte authentique à intervenir qui sera dressé en l'étude notariale de Me HENNEGRAVE avec le concours éventuel du notaire de l'acquéreur.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2023-461 MOUVEMENT FONCIER – FOUQUERIE – PARCELLE CL 71P – CESSION

Le Conseil :

1 - DECIDE la cession amiable du terrain ci-dessus présenté cadastré CL 71p, dans les conditions ci-dessus décrites,

2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir en l'étude de Maître PIGEON, notaire de l'acquéreur, dans les conditions ci-dessus décrites,

3 - PRECISE que les frais d'acte sont à la charge des acquéreurs.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2023-462 FORET DE HALOUZE - TRAVAUX PROGRAMME 2023

Le Conseil :

- 1 - CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de signer le programme de travaux qui vaudra devis contractuel entre la commune et l'O.N.F. selon annexe ci-jointe,
- 2 - PREND** l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires au budget pour l'exercice 2023 étant précisé que ces dépenses s'imputeront sur les produits du legs Gévelot.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2023-463 CCAS – PERSONNEL MUNICIPAL – POINT CONSEIL BUDGET – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PERSONNEL

Le Conseil :

- 1 - DECIDE** de la prise en charge des frais de personnels par le CCAS comme décrit ci-dessus,
- 2 - PRECISE** que la présente délibération s'applique aux années 2023, 2024 et 2025,
- 3 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce à cet effet.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2022-464 ECOLES - ACCUEILS ET ACTIVITES PERISCOLAIRES - TARIFS AU 1ER SEPTEMBRE 2023

Le Conseil :

- VOTE** les tarifs exposés ci-dessus applicables au 1^{er} septembre 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE. Une ABSTENTION, celle de Pascal CATHERINE.

2023-465 FESTIVAL LES BICHOISERIES – CONVENTION TRIPARTITE – EDITION 2023

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son(sa) représentant(e) à signer la convention annexée à la présente délibération portant sur l'organisation du festival « Les Bichoiseries » pour l'année 2023 avec Flers Agglo et l'association Mafio'Zik selon les modalités définies ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2023-466 FESTIVAL ART SONIC – CONVENTION TRIPARTITE 2022-2024 - AVENANT

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son(sa) représentant(e) à signer l'avenant à la convention précitée, sous réserve de délibération concordante de Flers Agglo sur le même texte.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2023-467 FESTIVAL ESKAPE – CONVENTION TRIPARTITE 2023

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son(sa) représentant(e) à signer la convention couvrant l'édition 2023 avec Flers Agglo et l'association HARDCORE FRANCE selon les modalités définies ci-dessus, et sous réserve de délibération concordante de Flers Agglo sur le même texte.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2023-468 FORMATION – METIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION – ACCUEIL D'UNE FORMATION BPJEPS APT A FLERS

Le Conseil :

- 1 - APPROUVE** le projet d'accueil de la formation BPJEPS APT à Flers selon les modalités définies ci-dessus,
- 2 - APPROUVE** la convention d'occupation des équipements sportifs annexée à la présente délibération,
- 3 - AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2023-469 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - PRESIDENCE TEMPORAIRE DE SEANCE

Le Conseil :

- ELIT** le Président de séance pour le vote de la question portant sur les comptes administratifs 2022 (Budget Général et Budget Annexe).

Monsieur Jean-Pierre HUREL est élu à l'unanimité

CERTIFIE CONFORME.

2023-470 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – ACQUISITIONS ET CESSIONS - BILAN

Le Conseil :

- 1 - PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions opérées par ou pour le compte de la Ville, au titre de l'année 2022,
- 2 - STIPULE** que le bilan en question sera annexé au compte administratif correspondant de l'exercice 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2023-471 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET GENERAL

Le Conseil :

APPROUVER le compte administratif de l'exercice 2022 du Budget Général, tel qu'il est présenté.

ADOPTE A L'UNANIMITE. Une ABSTENTION, celle de Pascal CATHERINE.

2023-472 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le Conseil :

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe Lotissement, tel qu'il est présenté.

ADOPTE A L'UNANIMITE. Une ABSTENTION, celle de Pascal CATHERINE.

2023-473 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET GENERAL ET BUDGET ANNEXE – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil :

DECIDE l'affectation au résultat du budget général et du budget annexe lotissement comme elle est indiquée ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2023-474 COMPTES DE GESTION 2022

Le Conseil :

APPROUVE les comptes de gestion du Budget principal et du budget annexe Lotissement dressés par le comptable public pour l'exercice 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2023-475 BUDGET GENERAL – CREANCES ETEINTES ET ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Conseil :

1 - DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes selon les états* du 27 avril 2023 pour un montant de 3 653.21 €,

2 - DECIDE d'admettre en créances éteintes les titres de recettes selon les états* du 4 avril 2023 pour un montant de 1 068.94 €,

3 - DIT que les crédits sont inscrits au BP 2023.

* s'agissant d'états nominatifs, les documents en cause seront accessibles uniquement en consultation.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le Conseil :

VOTE les opérations décrites en annexe et qui figureront au budget général pour 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2023-477 EMPRUNT ET TRESORERIE – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - MODIFICATIF

Le Conseil :

- 1 - CONFERE** à Monsieur le Maire délégation pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans les limites fixées ci-dessus,
- 2 - CONFERE** à Monsieur le Maire délégation pour réaliser des lignes de trésorerie, dans les limites fixées ci-dessus,
- 3 - PRECISE** que, conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation, seront prises, en cas d'empêchement du Maire, par l'adjoint concerné,
- 4 - PREND ACTE** que les autres délégations du conseil municipal au Maire consenties par délibération 2021-235 du 4 octobre 2021 restent inchangées,
- 4 - ACTUALISE** le tableau recensant les délégations du conseil municipal au Maire et figurant en annexe.

ADOPTE A L'UNANIMITE. Une ABSTENTION, celle de Pascal CATHERINE.

2023-478 PERSONNEL COMMUNAL – EMPLOIS PERMANENTS – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATIONS 2023-03

Le Conseil :

- 1 - MODIFIE** le tableau des effectifs dans les conditions ci-dessus exposées ainsi qu'en annexe,
- 2 - PREND** l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants,
- 3 - PREVOIT** que dans le respect des règles de droit en la matière, et en cas d'échec au recrutement d'un fonctionnaire, les postes permanents peuvent être occupés par des contractuels dans les mêmes conditions d'emplois et de niveau de rémunération que fixées à la création du poste, sauf délibération particulière,
- 4 - PRECISE** qu'il y aura à se prononcer sur les suppressions de postes qui constituent une opération d'ordre, dans le cadre d'une délibération annuelle prise après avis du Comité Social Territorial,
- 5 - PREVOIT** une actualisation des conventions de mutualisation dans les sens des dispositions décrites,
- 6 - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs et les conventions nécessaires à la mise en œuvre des présentes.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2023-479 PERSONNEL COMMUNAL • EMPLOIS NON PERMANENTS • TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION 2023-04

Le Conseil :

- 1 - MODIFIER** Le tableau des effectifs des emplois non permanents dans les conditions ci-dessus exposées,
- 2 - PRENDRE** l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants,
- 3 - PRECISER** que les intéressées/intéressés relèveront du régime applicable aux agents contractuels,
- 4 - AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir dans les limites légales et réglementaires,
- 5 - PRECISER** que, le cas échéant, ces propositions emporteront actualisation des conventions de mutualisation en cours selon des modalités à définir entre les collectivités concernées dans le cadre du schéma de mutualisation.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2023-480 PERSONNEL COMMUNAL - TELETRAVAIL – BILAN DE LA PÉRIODE D'EXPÉRIMENTATION ET DISPOSITIONS DÉFINITIVES

Le Conseil :

- 1 - DECIDE** de la pérennisation du télétravail au sein de la collectivité dans les conditions et modalités ci-dessus exposées, à compter du 01.07.2023,
- 2 - CONFIRME** que le règlement informatique (point 4 ci-dessus), constitue un document obligatoire à intervenir pour la bonne exécution de la présente délibération,
- 3 - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,
- 4 - PREVOIT** le cas échéant d'inscrire aux budgets des sommes éventuellement induites par ces dispositions,
- 5 - RAPPEL** que, dans le cadre de l'organigramme commun mis en œuvre entre Flers Agglo et la Ville de Flers (et son CCAS), ces conditions de réalisation sont proposées dans les mêmes termes au regard de deux délibérations concordantes, présentées devant les assemblées délibérantes respectives.

ADOPTE A L'UNANIMITE. Une ABSTENTION, celle de Pascal CATHERINE.

2023-481 OBJET PERSONNEL COMMUNAL – DISPOSITION TREMPLIN VERS L'EMPLOI – ACTUALISATION 2023-01

Le Conseil :

- 1 - INTEGRE** le contrat de mission volontariat territorial en administration VTA au dispositif *tremplin vers l'emploi*, dans les conditions de droits, au 1^{er} juillet 2023,
- 2 - MODIFIER** le tableau des accueils des apprentissages dans les dispositions ci-dessus exposées au 1^{er} juillet 2023,
- 3 - CHARGE** Monsieur le Maire de mobiliser les divers partenaires institutionnels concernés par ce dispositif afin de rechercher des candidats,

- 4 - NOTE** que la présente délibération est présentée concomitamment devant les deux assemblées délibérantes de la Ville et de l'Agglo, en raison de la mutualisation forte des services et du dispositif tremplin vers l'emploi,
- 5 - AUTORISE** le cas échéant, Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes conventions ou tous les documents requis pour la mise en œuvre ce programme,
- 6 - SOLLICITE** la participation des instances et organismes susceptibles d'appuyer financièrement la collectivité dans la mise en œuvre de ce programme,
- 7 - PREND** l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants, en recettes et dépenses.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2023-482	PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION AUPRES DU GIP CUISINE DU BOCAGE - CONVENTION
-----------------	---

Le Conseil :

- 1 - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention figurant en annexe, portant renouvellement pour une durée de trois ans de la mise à disposition d'un agent au profit du **G**roupement d'**I**ntérêt **P**ublic « Cuisine du Bocage ».
- 2 - PRECISE** que cette convention, ci-annexée, prendra effet du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2026.
- 3 - PREVOIT** qu'à échéance, en cas de renouvellement de la convention dans les mêmes termes et après accord des parties, le Maire ou son représentant pourra signer la reconduction de ladite convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2023-483	PERSONNEL COMMUNAL – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE - VOLET PRÉVOYANCE – CONVENTION DE PARTICIPATION SOUSCRITE PAR LE CDG61 - PRÉCISION SUR LA DATE D'ADHÉSION
-----------------	--

Le Conseil :

- 1 - ADHERER** à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion de l'Orne et la MNT-MGEN, à compter du 1^{er} janvier 2024,
- 2 - SELECTIONNER** la formule 1 (uniquement pour 2024) puis la formule 2 (obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2025), applicable à l'ensemble des agents,
- 3 - ACCORDER** sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance », ainsi que sur les mesures transitoires,
- 4 - FIXER** le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15 € par agent et par mois pour chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion,
- 5 - AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte permettant sa mise en œuvre,
- 6 - INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**2023-484 PERSONNEL COMMUNAL - EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES -
RAPPORT 2022**

Le Conseil :

- 1 - ADHERE** à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion de l'Orne et la MNT-MGEN, à compter du 1^{er} janvier 2024,
- 2 - SELECTIONNE** la formule 1 (uniquement pour 2024) puis la formule 2 (obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2025), applicable à l'ensemble des agents,
- 3 - ACCORDE** sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance », ainsi que sur les mesures transitoires,
- 4 - FIXE** le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15 € par agent et par mois pour chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion,
- 5 - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte permettant sa mise en œuvre,
- 6 - INSCRIT** au budget les crédits nécessaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**2023-485 COMPTE ADMINISTRATIF GENERAL 2022 – ELUS MUNICIPAUX – DROIT A
LA FORMATION – BILAN ET DEBAT ANNUEL**

Le Conseil :

- 1 - PREND ACTE** du bilan relatif aux formations des élus au titre de l'année 2022,
- 2 - ANNEXE** ledit document au compte administratif 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**2023-486 JURY DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA
RECONSTRUCTION DE LA MAIRIE – INDEMNISATION DES MEMBRES
QUALIFIES**

Le Conseil :

- 1 - MODIFIE** La délibération n°2023-433 concernant l'indemnisation des membres qualifiés du jury de concours de maîtrise d'œuvre en vue de la reconstruction de la mairie,
- 2 - PREVOIT** Une enveloppe de 14 000€ HT pour l'indemnisation des membres qualifiés du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la mairie,
- 3 - INSCRIT** cette somme au budget.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2023-487 CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – RAPPORT D’OBSERVATIONS

Le Conseil :

PREND ACTE de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes à l’issue du contrôle des comptes et de la gestion de la ville de Flers pour les exercices 2017 à 2021.

ADOPTE A L’UNANIMITE.

2023-488 AGORASTORE – CONVENTION CADRE IMMOBILIER

Le Conseil :

1 - APPROUVE la conclusion de la convention cadre immobilier avec la société Agorastore telle que décrite ci-dessus et figurant en annexe,

2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

ADOPTE A L’UNANIMITE. Une ABSTENTION, celle de Pascal CATHERINE.

2023-489 DOMAINE COMMUNAL – RUE RICHARD-LENOIR - PARKING DIT DU CHATEAU - DENOMINATION

Le Conseil :

APPROUVE la dénomination du parking situé rue Richard-Lenoir, « Place Wunstorf ».

ADOPTE A L’UNANIMITE.